



REGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## FORMULAIRE DE DEMANDE

### AIDE A LA SYLVICULTURE DANS LES PYRENEES-ATLANTIQUES

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : **21640422800019**

*attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises*

Code APE/NAF :

Aucun numéro attribué

STATUT JURIDIQUE :

Propriétaire non exploitant

Propriétaire exploitant

EARL

SCEA

Autres : \_\_\_\_\_ (préciser)

CIVILITE : *(le cas échéant)*

Madame

Mademoiselle

Monsieur

NOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

**COMMUNE D'OLORON SAINTE MARIE**

Prénom :

**Pour les personnes morales :**

NOM du représentant légal : **UTHURRY**

Prénom du représentant : **Bernard**

NOM, Prénom du responsable du projet :  
*si différent*

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR (personne physique ou morale)

Adresse : **Place Clémenceau**

*permanente du demandeur*

Code postal : **64400**

☎ : 05.59.39.99.99

N° de télécopie :

Commune : **OLORON SAINTE MARIE**

Téléphone portable professionnel :

Mail : maire@oloron-ste-marie.fr

**CARACTERISTIQUES DU PROJET ET DEPENSES PREVISIONNELLES**

**DEFINITION DU PROJET**

1/Intitulé du projet et parcelles forestières concernées  
 Parcelles 86i-97i-105i-121i : Dégagement manuel de plantation  
 Parcelle 86i : Plantation feuillue protégée

2/ Historique des travaux précédemment financés sur les parcelles

3/ Descriptif des peuplements concernés et des travaux envisagés

Origine du peuplement et antécédents sylvicoles :

Futaie régulière monospécifique de chêne ou hêtre et futaie mixte hêtre-chêne  
 Antécédent : coupe de régénération naturelle et/ou définitive - Plantation

Etat actuel :

	Cocher la case correspondante
Peuplements pauvres en réserve, dégradés ou vieillis rendant la régénération naturelle inenvisageable sur 75% au moins de la surface	<input type="checkbox"/>
Peuplements présentant des essences ou des provenances inadaptées aux stations forestières et nécessitant une transformation du peuplement	<input type="checkbox"/>
Peuplements avec un capital sur pied suffisant (plus de 80 semenciers/ha) pour envisager la régénération naturelle, mais en situation de concurrence herbacée et ligneuse rendant impossible la survie des semis sans intervention	<input type="checkbox"/>
Peuplements dont le produit de la coupe rase ne permet pas le financement du renouvellement malgré des conditions de station forestières satisfaisantes	<input type="checkbox"/>

Description des travaux et récapitulatif des coûts (joindre devis estimatif) :

Nature des travaux subventionnables	Surface (en ha)	Coût projet HT	Montant subventionnable	Montant demandé CD 64 (20%)	Montant demandé Région Nouvelle-Aquitaine (20%)
Plantation protégée	0,24	7 246,30 €	1200,00 €	240,00 €	240,00 €
Dégagement manuel de plantation	4,90	6 786,50 €	3 920,00 €	784,00 €	784,00 €

**ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR****Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :**

- ne pas avoir commencé l'exécution de ce projet à la date du dépôt de cette demande,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans le règlement départemental,

**Je m'engage (nous nous engageons) à :**

- assurer la viabilité des boisements pendant 5 ans et à maintenir la parcelle boisée pendant 15 ans.
- avoir une garantie de gestion durable de sa forêt (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ou Règlement Type de Gestion).

**J'informe (nous informons) le département des Pyrénées-Atlantiques et la Région Nouvelle Aquitaine :**

- en cas de modification de ma raison sociale, de mon projet ou de mes engagements, ou de changement géographique du siège social.

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur en outre :**

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant le projet d'investissement,
- que j'ai pris connaissance des points de contrôle et des sanctions encourues en cas de non respect de ces points.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé.

**Information GIP ATGeRI :**

Réussite sylvicole et pression de chasse sont souvent liées. Afin d'accroître les chances de réussite de votre plantation, il est conseillé de prévoir la transmission de la localisation de votre parcelle au GIP ATGeRI et/ou aux Unités de Gestion Cynégétique par le biais de FRANSYLVA. Ceci permettra, par la réduction localisée des dégâts de gibier, de mettre en valeur et de pérenniser les investissements réalisés dans votre forêt.

Pour la forêt publique cette localisation pourra être effectuée par l'ONF.

Pour la forêt privée, envoyez un courrier à FRANSYLVA avec :

- une demande officielle écrite et signée pour la signalisation de votre parcelle à l'Unité de Gestion Cynégétique locale,
- vos coordonnées,
- les références permettant la localisation de votre parcelle (carte IGN par exemple).

**FRANSYLVA**

Adresse : Maison de l'Agriculture

124 boulevard Tourasse - 64078 PAU Cedex

Téléphone : 05.59.80.70.00 / FAX : 05.59.80.70.01

Fait à OLORON, le

Signature(s) du demandeur

Visa de l'expert, du technicien ou de l'homme de l'art

**Le Maire,**

**Le Technicien Forestier Territorial**

**B. UTHURRY**

**J. TEMPORIN**

**Transmettre un exemplaire de la demande d'aide à chaque financeur :**

Le Département des Pyrénées-Atlantiques  
DGA TEVE - Direction Territoires et Cadre de vie  
Agriculture agroalimentaire forêt aménagement foncier  
64, avenue Jean Biray  
64058 PAU CEDEX 9  
à l'attention de Madame Nadine CABANNE-CANEROT  
Tél : 05.59.11.45.11

Région Nouvelle Aquitaine  
Direction du développement stratégique et qualité  
Service Forêt Bois Papier  
14, rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX CEDEX  
à l'attention de Monsieur Bernard LAZARINI  
Tél : 05.57.57.82.70



## AIDES PUBLIQUES DEJA PERCUES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Organismes Publics	Date	Montant de l'aide
Conseil Départemental + Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	2022	4 860,00 €
Conseil Départemental + Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	2021	1 560,00 €
Conseil Départemental + Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	2019	5 564,40 €

## PIECES A FOURNIR

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande complété et signé	<input checked="" type="checkbox"/>
Titre de propriété (matrice cadastrale de l'année ou de l'année précédente – copie d'acte notarié en cas d'acquisition récente)	<input type="checkbox"/>
Copie de l'attestation de Plan Simple de Gestion ou du document de Gestion Durable	<input type="checkbox"/>
Devis détaillé des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	<input checked="" type="checkbox"/>

## TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Surface éligible des travaux : 2 ha minimum en forêt publique ;  
0,5 ha minimum en forêt privée.
- Plancher de dépense : 1000 € minimum de travaux éligibles par dossier.
- Le taux de subvention de chaque financeur (Département des Pyrénées Atlantiques et la Région Nouvelle-Aquitaine) est de 20% de l'estimation HT des travaux dans la limite des plafonds définis ci-après.
- Aide maximale : 15 000€ sur 3 ans par bénéficiaire de l'aide.
- Un seul dossier par propriétaire et par an.

### Entretien de plantation

- Dégagement de plantation, Coûts plafonds des travaux HT :  
Chantier mécanisé : **660 €/ha**  
Chantier non mécanisé : **800 €/ha**
- Dépressage de plantation, Coûts plafonds HT : **1 000 €/ha**

### Régénération naturelle

- Préparation du terrain, Coûts plafonds HT : **1 000 €/ha**
- Dégagement de régénération naturelle, Coûts plafonds HT :  
Chantier mécanisé **660 €/ha**,  
Chantier non mécanisé **800 €/ha**
- Dépressage de la régénération naturelle, Coûts plafonds HT : **1000 €/ha**

### Régénération assistée ou reconstitution de peuplement dégradé ou vieilli

- Plantation de base avec protections individuelles, Coûts plafonds HT : Chantier mécanisé **5 000 €/ha**  
Chantier non mécanisé **5 500 €/ha**
- Enrichissement (régénération partielle), Coûts plafonds HT :  
Chantier mécanisé **2 500 €/ha**  
Chantier non mécanisé **2 800 €/ha**

## FICHE D'ESTIMATION DES TRAVAUX

Année :

2023

Bénéficiaire :	Commune d'OLORON-SAINTE-MARIE	Caractéristiques du projet			Plafond		Montant éligible HT retenu par opération (€)	Aide financière €		
		Surface (ha)	Coût HT unitaire (€/ha)	Coût total HT (€)	€/ha	par opération (€)		Montant subvention 20 % par organisme	Montant total subvention CD64 + CRNA	
Dégagement de plantations	Itinéraire technique	Dégagement - chantier mécanisé			660,00					
		Dégagement - chantier non mécanisé	4,90	1 385,00	6 786,50	800,00	3 920,00	3920,00	784,00 €	1 568,00 €
		Dépressage de plantation				1 000,00				
Régénération naturelle	Itinéraire technique	Préparation du terrain			1 000,00					
		Dégagement - chantier mécanisé				660,00				
		Dégagement - chantier non mécanisé				800,00				
Régénération assistée ou reconstitution de peuplement dégradé ou vieilli	Itinéraire technique	Dépressage de régénération naturelle								
		Plantation de base avec protections individuelles - Travaux mécanisés	0,24	30 192,92	7 246,30	5 000,00	1 200,00	1 200,00	240,00 €	480,00 €
		Plantation de base avec protections individuelles - Travaux non mécanisés				5 500,00				
Montants totaux de l'estimation et de l'aide	Itinéraire technique	Enrichissement - Travaux mécanisés				2 500,00				
		Enrichissement - Travaux non mécanisés				2 800,00				
			5,14	14 032,80 €			5 120,00 €		1 024,00 €	

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 064-216404228-20230317-DEL\_23\_03\_17\_08-DE

Minimum par dossier : 2 ha et 1.000 € de travaux éligibles.

Un seul dossier par bénéficiaire et par an

Aide maximale plafonnée à 15.000 € sur 3 ans

48,00

S<sup>2</sup>LOW